

# Activités des délégations régionales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1975)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ACTIVITÉS DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Le CICR a implanté des délégations régionales en Afrique (Lomé, Nairobi, plus un délégué à Salisbury), en Amérique latine (Caracas et Buenos-Aires) et en Asie-Océanie (New-Delhi, Kuala-Lumpur). Deux délégués régionaux, en poste à Genève, couvrent l'un la Péninsule arabique, l'Irak et l'Iran, l'autre l'Afrique du Nord.

Peu spectaculaire, mais essentiel, est le patient travail des délégués régionaux. Ils établissent et entretiennent des contacts réguliers avec les autorités, les forces armées et les Sociétés nationales — lorsqu'elles sont constituées — des pays visités. Ils suivent de près l'évolution économique et politique des parties du monde qui les concernent. Ils nouent des contacts avec les mouvements de libération. Toutes leurs démarches, accomplies avec l'appui des Sociétés nationales, sont guidées par le souci de diffuser les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et les Conventions de Genève. A cet égard, les délégués régionaux sont fréquemment appelés à participer à des séminaires sur la Croix-Rouge, organisés notamment par la Ligue ou les Sociétés nationales.

En cas de conflit, c'est ce travail de préparation qui permet au CICR de lancer dans les délais les plus brefs et avec efficacité les actions de protection et d'assistance.

Les délégués régionaux prennent aussi part à des réunions régionales de la Croix-Rouge et peuvent être appelés à conseiller les Sociétés nationales en formation dans l'élaboration de leurs statuts.

Enfin, les délégués régionaux déploient une importante activité de protection et d'assistance en faveur de prisonniers, notamment de détenus politiques.

C'est ainsi que, en 1975, les délégués régionaux ont effectué 245 visites dans 154 lieux de détention (28 pays) et qu'ils ont vu au total plus de 70 000 personnes détenues.

Le chiffre de 70 000 personnes détenues, mentionné ci-dessus, comprend à la fois les détenus pour délit de droit commun et les détenus pour motif ou délit d'ordre politique.

L'appellation « détenu politique » ou « prisonnier politique », utilisée par simplification dans le présent Rapport, ne préjuge en rien du statut que leur reconnaissent les autorités détentrices. Le CICR n'aborde ni avec les autorités, ni avec les prisonniers, les motifs de la détention des personnes qu'il visite.

Les visites faites aux détenus par les délégués — en général accompagnés d'un délégué-médecin — ont un but exclusivement humanitaire : examiner les conditions de détention ; si nécessaire, apporter des secours aux détenus (médicaments, vêtements, articles d'hygiène) ; le cas échéant, suggérer aux autorités des mesures permettant d'améliorer les conditions de détention.

Les délégués s'entretiennent à loisir et sans témoin avec les détenus de leur choix.

Après la visite, les constatations faites sont soumises au responsable du lieu de détention, puis à ses supérieurs hiérarchiques. Elles font ensuite l'objet d'un rapport officiel et confidentiel, transmis au seul Gouvernement intéressé.

## Afrique

Dans le cadre des missions régulières du CICR décrites plus haut, les délégués régionaux de Lomé (République du Togo) et de Nairobi (Kenya), ainsi que le délégué général pour l'Afrique se sont rendus en 1975 dans les pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Libéria, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Niger, Nigeria, Ouganda, République du Bénin (ex-Dahomey), République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zaïre.

### Visites de lieux de détention

En excluant le Sahara occidental, traité séparément (voir page 8), 98 visites ont été faites dans 25 lieux de détention abritant au total quelque 7 700 détenus. Voici la liste des pays où des détenus ont été visités (le premier chiffre indique le nombre de lieux de détention, le deuxième le nombre de personnes détenues) : Congo-Brazzaville : 1/526 ; Gambie : 2/246 ; Haute-Volta : 3/26 ; Libéria : 1/434 ; Mali : 1/2 ; Rwanda : 10/5 387 ; Togo : 7/1 072. (Au Rwanda, faute d'avoir pu obtenir toutes les facilités nécessaires, le CICR a renoncé en 1975 à un projet d'assistance devant permettre aux autorités compétentes d'améliorer les conditions générales de détention dans les prisons du pays).

## Afrique australe

Le délégué régional établi à Salisbury (Rhodésie) a, comme les années précédentes, visité régulièrement l'Afrique du Sud. Il s'est également rendu au Mozambique et en Zambie.

### Visites de lieux de détention

En excluant l'Angola, traité séparément, 19 visites ont été faites dans 12 lieux de détention, abritant au total 1 167 détenus : Afrique du Sud : 3 lieux, 302 détenus ; Rhodésie : 9 lieux, 865 détenus.

### Secours

En considérant l'Afrique dans son ensemble, les secours dispensés par le CICR à diverses Sociétés nationales, aux détenus

dans les prisons, ainsi qu'à des mouvements de libération, ont représenté une valeur globale de 223 000 francs suisses.

L'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, acheminée par le CICR, a atteint près de 2 millions de francs suisses (voir page 27). En ont bénéficié l'Angola, le Mozambique et le Sahara occidental.

## Amérique latine

Pour décharger la délégation régionale établie à Caracas (Venezuela), le CICR a souhaité établir une délégation à Buenos-Aires (Argentine), pour couvrir le Cône sud de l'Amérique latine.

Un accord est intervenu en 1975 entre les autorités argentines et le CICR pour l'ouverture de cette délégation et deux délégués ont pris leurs fonctions dans la capitale argentine dans le courant de l'été.

Outre le Venezuela et l'Argentine, les seize pays suivants ont été visités par les délégués régionaux du CICR et le délégué général pour l'Amérique latine: Brésil, Bolivie, Colombie, El Salvador, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay.

Diverses aides, principalement destinées aux détenus, ont été consenties à treize Sociétés nationales (en plus de celle du Chili) pour une valeur globale de 183 000 fr. s. L'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, dont ont bénéficié quatre pays (voir le détail dans le tableau ad hoc reproduit en page 27), a représenté une valeur totale de 4,16 millions de francs suisses.

### Visites de lieux de détention

En excluant le Chili, traité séparément (voir page 9), 96 lieux de détention ont été visités par les délégués régionaux dans quinze pays. Plus de 51 200 personnes détenues ont été vues, au cours de 107 visites. Dans la liste reproduite ci-dessous, le premier chiffre indique le nombre de lieux de détention visités et le second le nombre de personnes détenues: Bolivie: 7/194; Brésil: 30/14 917; Colombie: 2/1 255; République dominicaine: 2/1 479; Equateur: 4/2 310; Guatemala: 6/2 242; Honduras: 3/2 952; Jamaïque: 3/432; Mexique: 7/8 009; Nicaragua: 1/515; Panama: 3/1 501; Paraguay: 10/1 642; Pérou: 4/3 858; Salvador: 6/1 678; Venezuela: 8/8 221.

## Asie-Océanie

Au début de 1975, la délégation du CICR en Inde a été élevée au rang de délégation régionale pour le sous-continent asiatique et les pays environnants: Afghanistan, Bhoutan, Népal, République des Iles Maldives et Sri Lanka.

Le délégué régional de New Delhi s'est activement occupé des problèmes encore en suspens en Inde, au Pakistan et au Bangladesh, après le conflit de 1971 (voir page 19) et a visité à plusieurs reprises Islamabad et Dacca. Il s'est également rendu en Birmanie, à Sri Lanka et en Afghanistan. Dès septembre, le CICR l'a temporairement détaché de son poste, pour l'affecter à l'action engagée dans le conflit de Timor (voir page 17).

Quant à la délégation régionale du CICR pour l'Asie du Sud-Est, établie à Kuala Lumpur (Malaisie), elle n'a guère eu la possibilité de développer en 1975 ses activités traditionnelles. En effet, le délégué régional a dû prendre, au printemps, la direction du Bureau de la Croix-Rouge internationale ouvert à Bangkok pour faire face au développement de la situation au Cambodge et au Vietnam.

Durant l'été, alors que son successeur venait d'arriver à Kuala Lumpur, a éclaté le conflit de Timor. Le nouveau délégué régional a donc été détaché de son poste pour prendre, dès la fin d'août, la tête de la délégation envoyée à Timor-Est.

Singapour et l'Indonésie ont reçu en 1975 la visite du délégué régional. Les Philippines ont été en contact avec le CICR, notamment pour des questions de secours et des problèmes liés au sort de réfugiés indochinois.

En ce qui concerne précisément les secours, quelque 66 000 francs suisses ont été dépensés en Inde, au Pakistan, au Bangladesh, au Sri Lanka et aux Philippines, en faveur d'actions diverses. L'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, acheminée par le CICR, a totalisé 2,66 millions de francs suisses et cinq pays en ont bénéficié (pour le détail, voir le tableau reproduit en page 27).

### Visites de lieux de détention

En excluant Timor, le Sud-Vietnam et le Cambodge, traités séparément (voir pages 17, 11 et 14), 9 lieux de détention ont pu être visités par les délégués régionaux dans trois pays, le total des détenus visités s'établissant à 7 569: Singapour: 3 lieux, 49 détenus visités; Sri Lanka: 3 lieux, 1 789 détenus; Thaïlande: 3 lieux, 5 731 détenus.

## Moyen-Orient

Les délégués régionaux et le délégué général pour le Moyen-Orient se sont rendus dans les pays suivants: Arabie Séoudite, Irak, République Arabe du Yémen et République démocratique populaire du Yémen.

Dans le Kurdistan irakien (voir page 24), les délégués ont visité 159 soldats irakiens prisonniers et ont organisé une action de secours en faveur des victimes du conflit.

En République Arabe du Yémen, le délégué a visité 12 lieux de détention où se trouvaient au total quelque 2 500 détenus, et a été autorisé à s'entretenir sans témoin avec les prisonniers de son choix. Le CICR a offert pour environ 60 000 francs d'aide à titre de participation à l'amélioration des conditions de détention et sous forme de secours individuels.

En République démocratique populaire du Yémen (où le CICR a fermé en 1974 la délégation qu'il avait installée en 1967), le délégué du CICR a notamment eu des contacts avec les autorités en vue de l'adhésion de ce pays aux Conventions de Genève.

Dans ces deux derniers pays, l'aide en médicaments remise aux deux Sociétés nationales en formation a atteint une valeur d'environ 10 000 francs suisses. Cent tonnes de farine et 20 tonnes de lait en poudre, qui avaient été attribuées en 1974 au « Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen », ont été distribuées par celui-ci aux personnes nécessiteuses dans le courant de l'année 1975.

## SERVICES DE SOUTIEN DES OPÉRATIONS

### Secours

Les tableaux reproduits plus loin illustrent ce qu'a été l'activité du CICR dans le domaine des secours, dont 58 pays ont bénéficié en 1975.

En ne prenant en considération que les *nouvelles actions* engagées par le CICR seul (Angola, Liban, Timor) ou en collaboration avec la Ligue (Indochine), avec l'appui des Gouvernements, des Sociétés nationales ou d'organisations diverses, c'est à 83 millions de francs suisses que se chiffre la valeur des secours de toute nature acheminés vers les zones d'intervention, soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous le contrôle du CICR.

Grâce aux accords conclus avec la Communauté économique européenne (CEE) et la Confédération suisse, le CICR a

pu fournir à 18 pays une *aide alimentaire* représentant une valeur globale de 25,1 millions de francs suisses.

L'*assistance aux détenus* — notamment politiques — et *aux familles* les plus nécessiteuses de ces derniers, a représenté un montant total de près de 2,2 millions de francs suisses.

Enfin, le CICR a poursuivi son assistance aux Sociétés nationales, allouant à une trentaine d'entre elles des aides diverses pour un montant de plus de 200 000 francs suisses. Une aide, représentant quelques dizaines de milliers de francs, a également été consentie à quelques organisations caritatives privées ainsi qu'à des mouvements de libération.

Les chiffres mentionnés ci-dessus ne peuvent être additionnés. En effet, l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse est prise en considération dans la valeur des secours dispensés dans le cadre des actions nouvelles, ainsi que dans l'action en faveur des détenus et familles (Chili). Compte tenu de cette remarque, on peut chiffrer à 97 millions de francs suisses la valeur totale des secours acheminés vers les zones de conflit ou de troubles.

### ACTIONS NOUVELLES AVEC FINANCEMENT AD HOC

(secours en nature)

83,19 Mio

– Angola	Fr. s. 2 814 000 *
– Indochine	77 600 000 *
– Liban	2 403 000 *
– Timor	375 000

\* Ces postes comprennent l'aide alimentaire fournie par la Confédération suisse et la CEE (voir tableau suivant).

Les montants indiqués ci-dessus représentent la valeur des *dons en nature fournis* par les donateurs (Gouvernements, Sociétés nationales, divers) et la valeur des *secours achetés* (par le CICR, le Groupe opérationnel pour l'Indochine ou le Bureau Indochine) avec les contributions en espèces des donateurs.